



La rentabilité des assurances vie

EN 3 QUESTIONS

Sylvain David,
directeur du pôle finances
de **Thésaurus**⁽¹⁾,
nous répond.



COLLECTION PARTICULIÈRE

1/ Que révèle l'enquête de l'Autorité de contrôle prudentiel⁽²⁾ sur les contrats d'assurance vie ?

Elle nous apprend que les contrats d'assurance vie actuellement commercialisés sont plus rentables que les contrats fermés à la souscription (3,13 % pour les premiers contre 2,94 % pour les seconds en 2011).

2/ Faut-il alors fermer un vieux contrat qui n'est plus performant ?

Si vous avez souscrit un contrat d'assurance vie pour transmettre un capital sans droits à payer à votre décès, ce n'est pas uniquement la rentabilité du placement qui est primordiale mais sa fiscalité. Les sommes versées, par exemple, sur un contrat avant octobre 1998 par une personne de moins de 70 ans, sont transmises sans aucune taxation. Si vous êtes dans cette situation, il est probablement plus intéressant de conserver votre contrat. En le rachetant pour en ouvrir un plus rentable, vous perdrez l'avantage fiscal.

3/ Mais si on veut juste faire fructifier ses économies ?

Là encore, il ne suffit pas de regarder seulement la rentabilité. Si vous résiliez votre « vieux contrat » pour un plus performant, vous devez être sûr de ne pas avoir besoin de cet argent avant 8 ans. N'oublions pas qu'un contrat doit avoir au moins 8 ans pour que les intérêts soient taxés au minimum et qu'il y aura des frais à payer sur les versements (sauf contrat souscrit en ligne). Il convient donc d'agir avec prudence et de bien faire ses comptes avant toute décision.

(1) Groupe de conseil en gestion de patrimoine indépendant.

(2) Résultats parus dans Analyses et synthèses n° 6 de juin 2012.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE JANAT